



1, place A. Mounié-92160 ANTONY

Tel : 01 42 37 09 41

E-mail : [avf@avfantony.com](mailto:avf@avfantony.com)

Web: <http://avfantony.com>

**NOTICE D'INFORMATION- SEJOUR RANDO 2022-07  
SEJOUR DE RANDONNEES en étoile « Vallée de Munster\*\* »  
(du dimanche 21/08 au samedi 27/08/ 2022)**

**Animateur du séjour : Catherine Schittenhelm**

**La sortie est ouverte aux adhérents d'AVF ANTONY, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaire de la licence FFRP 2022 avec assurance minimale IRA**

Nombre de participants : 12 au minimum, 18 au maximum

Dates : **du dimanche 21 août au samedi 27 août 2022.**

Déplacements basés sur l'utilisation des voitures personnelles avec co-voiturage.

**PROGRAMME**

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée dans le massif des Vosges, milieu montagneux.

**5 jours de randonnée \*\*, à raison de 10 km et 400m par jour en moyenne.**

**Un entraînement à la randonnée et une bonne condition physique sont donc nécessaires.**

Le début du séjour est fixé au dimanche 21 août 2022 à partir de 16h00, heure à laquelle les participants sont attendus au lieu d'hébergement pour prendre possession des chambres.

La fin du séjour est fixée au samedi 27 août à 10h00, heure de libération des chambres après le petit déjeuner.

**HEBERGEMENT**

L'hébergement se fera dans un hôtel 3\* à Munster (Haut Rhin) situé en centre-ville. Grand Hôtel TERNELIA 1, place de la Gare 68140 MUNSTER-03 89 77 30 37.

L'hébergement est réservé en ½ pension, en chambre de 2 personnes, et un pique nique sera fourni, chaque jour, pour le déjeuner.

Quasiment aucune possibilité de chambre individuelle dont la majoration serait de 150 € pour le séjour. La priorité sera donnée à l'inscription des personnes demandant des chambres double ou twin.

**COUT DU SEJOUR**

**Le coût du séjour est fixé à 430 € par personne**, en ½ pension + un pique-nique pour le déjeuner, en chambre double ou twin.

Supplément pour chambre Individuelle : **150,00 € pour le séjour.**

**Ce prix comprend :**

-La ½ pension, du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit-déjeuner du dernier jour, + pique-nique pour le déjeuner.

-Chambre à 2 personnes, avec salle de bain /WC

-L'accompagnement des randonnées par un Animateur d'AVF ANTONY ou du Club Vosgien.

-Le «pot dit de convivialité" après rando

-Les taxes de séjour

-une visite d'un site touristique

**Ce prix ne comprend pas:**

-Le voyage jusque MUNSTER et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage

-Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)

-Les dépenses et consommations personnelles au bar de l'Hôtel

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale N° IM075100382 auprès de la

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris

Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de tourisme agréée n° AG 075 03 0002. Code APE : 913<sup>F</sup> – SIRET : 30358816400044.

Antony le 6 janvier 2022.

-D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

### **DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS**

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Environ 1200 kms y compris aller-retour et trajets sur place. Péages: environ 50 € A/R selon itinéraire.

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement. (Trajet A/R et trajets sur place).

Les contrats de séjour ne seront proposés qu'aux participants prenant leur voiture ou s'étant mis d'accord avec un chauffeur pour être covoiturés.

### **PREINSCRIPTIONS**

Il est souhaitable que les personnes intéressées s'associent, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.

**Tous les adhérents à l'activité rando recevront par mail la présente notice. Envoi du mail le 14 janvier 2022.**

**Ils auront la possibilité de se "préinscrire" à ce séjour en se connectant à un site par le biais d'un "lien" qui leur sera fourni dans le mail.**

**Début des Pré-inscriptions :21 janvier 2022 - Fin des Pré-inscriptions : 28 janvier 2022.**

### **INSCRIPTIONS.**

Les préinscrits retenus dans la limite des places disponibles se verront proposer, par envoi postal, dès le 4 février 2022 un contrat de séjour à signer et à retourner à AVF ANTONY, **sous 8 jours**, en procédant aux règlements correspondants.

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances facultatives.

AVF ANTONY vous fera ensuite retour de l'exemplaire du contrat de séjour qui vous revient.

### **PAIEMENTS PAR CARTE BANCAIRE. (CB) ou PAR CHEQUE**

#### **Par CB. : Avant le 11 février2022**

Si vous réglez par Carte Bancaire, vérifiez que vous pouvez bénéficier des garanties d'assurances liées à l'utilisation de ce mode de paiement pour des séjours et voyages (Et souscrire, ou non, l'assurance spécifique que nous sommes tenus de vous proposer).

En même temps que l'envoi de votre contrat par voie postale, un mail vous sera adressé, avec un lien vers BilletWeb, vous permettant d'enregistrer, **en une seule fois**, votre engagement à régler le montant total du séjour, **lequel sera prélevé en 2 fois, 30% à l'inscription et le solde le 21 juin 2022.**

#### **Par Chèque. : Avant le 11 février 2022**

Chèque **d'acompte de 129 €** (à joindre aux 2 exemplaires du contrat que vous nous retournerez).

Primes d'assurance (facultatives) accompagnées du bulletin de souscription des assurances.

Solde du séjour : **avant le 21 juin 2022.**

### **CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.**

-Annulation faite le 21 juin 2022 au plus tard : restitution des sommes versées.

-Annulation postérieure au 21 juin 2022 : retenue de 100% du montant total du séjour.

### **RECOMMANDATIONS**

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la rando pour apprécier pleinement ce séjour.

Toute information complémentaire sera donnée par l'Animatrice.

Une réunion d'information sera organisée courant mars 2022.

Amicalement, Catherine Schittenhelm. (06 36 08 69 97) [catherineschitten@gmail.com](mailto:catherineschitten@gmail.com) )

Responsable Tourisme : Gabriel BEVENOT

Conditions générales de vente et notice assurances consultables à la Permanence AVF ou sur le site AVF <http://avfantony.com> /Activités/ Marche-Randonnée/ RANDONNEES PEDESTRES/ conditions générales de vente-notice assurances.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale N° IM075100382 auprès de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris

Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de tourisme agréée n° AG 075 03 0002. Code APE : 913<sup>F</sup> – SIRET : 30358816400044.